

ACTIVITES SPIRITUELLES

PARTICIPATION À UNE ÉGLISE LOCALE

L'Institut n'est pas le seul point d'ancrage de l'étudiant. Il est dans son intérêt de vivre des relations avec une Église locale pour son bien-être personnel, élargir son horizon et pour sortir des quatre murs de l'Institut. Ceci est particulièrement important pour les étudiants ne pouvant pas rentrer régulièrement chez eux.

Dans ce but, chaque étudiant est invité à fréquenter régulièrement la vie d'une Église locale de son choix (une liste complète est affichée). Dans ces Églises, il y a des ministères spéciaux, une chorale, des groupes d'évangélisation, des activités parmi les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les mamans, etc.

- Fin octobre, les étudiants de 2^e niveau feront part de leur choix et signaleront à Matthias Radloff l'Église qu'ils fréquentent au moins deux dimanches par mois.
- Fin novembre, les étudiants de 1^{ère} année feront part de leur choix et signaleront à Matthias Radloff l'Église qu'ils fréquentent au moins deux dimanches par mois.

CELLULES DE VIE

L'étudiant, résident ou externe, participe obligatoirement à une "cellule de vie" de son choix et selon l'offre. Ce lieu de vie lui permet d'être en relation régulière avec des étudiants et membres du personnel pour un temps d'échange, d'amitié et de prière. Les groupes sont constitués en début d'année. Les 1^{ère} année font leur choix jusqu'au *15 novembre*.

ACTIVITÉS SPIRITUELLES HEBDOMADAIRES

La formation des étudiants ne se limite pas à l'aspect académique. Des activités spirituelles régulières dans des Églises et Œuvres de la région leur donnent l'occasion de s'impliquer dans un service ou un ministère.

La feuille "Oxygène" présente les demandes qui nous sont adressées par des responsables d'Églises ou Œuvres évangéliques et en donne une description succincte. Selon ses qualifications et ses vœux, l'étudiant s'inscrit à l'activité de son choix en accord avec Matthias Radloff, responsable de ce secteur.

Étudiants de 1^{ère} année

Référence : Matthias Radloff, responsable des activités spirituelles

Les activités spirituelles ne sont pas obligatoires, afin de privilégier le temps d'étude personnelle et permettre une meilleure intégration de l'étudiant.

Si l'emploi du temps le permet, une activité est recommandée. Cela permet de découvrir un nouveau ministère, de tester ses dons, de voir quelque chose de nouveau, d'être utile.

Étudiants de 2^e niveau

Référence : Matthias Radloff, responsable des activités spirituelles

Il s'agit d'une activité hebdomadaire d'environ deux heures, exercée du 15 octobre au 15 juin, dans le cadre d'une Église ou d'une Œuvre chrétienne : groupe de jeunes, culte de l'enfance, chorale, etc. Le ministère de "délégué" est compté comme tel.

L'activité spirituelle est obligatoire pour les étudiants du 2^e niveau. Le choix et les souhaits sont à communiquer au responsable des stages, d'ici le 31 octobre au plus tard en utilisant le formulaire ad hoc.

Auto-évaluation à remettre au responsable des activités spirituelles : mi-janvier et mi-mai.

À la fin de chaque activité hebdomadaire, l'étudiant tient un "carnet de bord" dans lequel il note les leçons apprises, par ex. :

- ses impressions générales
- ce qu'il retire de l'activité
- ce qu'il a appris de lui ou de ses collaborateurs
- ce qu'il aurait voulu apprendre — savoir — faire.

STAGES AU MINISTÈRE

En plus d'une activité spirituelle régulière dans laquelle l'étudiant s'engage tout au long de l'année, l'étudiant complète sa formation par des stages pratiques.

En début d'année, une planification des stages est à remettre à Matthias Radloff en utilisant les formulaires de « Demande d'autorisation de stage ». Si le projet est accepté, l'étudiant est prié de présenter, *par écrit*, les informations suivantes : présentation et milieu dans lequel le stage sera effectué, but, lieu, dates, nom du maître de stage, activités prévues.

Se référer au classeur de présentation des offres de stages, déposé au living commun, et qui est régulièrement mis à jour. Certaines annonces pour la recherche d'un pasteur ou d'un ministère sont affichées au tableau d'affichage ou annoncées dans le bulletin « Oxygène ».

Référence 1^{ère} année : Paul Schoop

Référence 2^e niveau : Matthias Radloff

L'étudiant de 1^{ère} année accomplit ses deux semaines de stages obligatoires selon les indications fournies dans le programme : semaine de témoignage/ évangélisation et une semaine comme moniteur dans un camp avec un organisme agréé par l'Institut. Des cours spécifiques préparent l'étudiant à ces stages. Des soirées spéciales (prière, etc.) sont consacrées à préparer et se préparer ensemble à la semaine de témoignage.

Dès la fin de la 1^{ère} année, l'étudiant devient responsable de programmer des périodes de stage supplémentaires : quatre semaines en 2^e année et six semaines pour valider la 3^e année.

Il faut profiter d'entrer en relation avec les représentants de Missions et d'Églises qui participent au culte. D'autre part, un classeur, tenu par le responsable des stages, fournit de précieuses informations.

Puisque les stages préparent l'étudiant au ministère, nous ne voulons pas négliger cet aspect. C'est pourquoi il est également demandé des stages à un étudiant qui a déjà acquis de l'expérience avant de venir à l'Institut. Une activité spirituelle *continue d'au moins trois mois* avant de venir à l'Institut peut être prise en compte pour 20 % des jours demandés au 2^e niveau.

Le Certificat, l'Attestation ou le Diplôme ne sera remis que lorsque le candidat aura accompli l'ensemble des stages exigés.

Les candidats au Certificat, à l'Attestation ou au Diplôme doivent effectuer les stages suivants :

- *certificat* (une année d'étude) : 2 semaines, dont la semaine d'évangélisation et la participation comme moniteur lors d'un camp avec la Ligue pour la lecture de la Bible ou la Fondation Le Grain de blé.
- *attestation* (deux années d'étude) : un total de 6 semaines de stages.
- *diplôme* : 12 semaines de stages dont au moins un stage de 4 semaines consécutives dans le domaine de son orientation de ministère.

Définition et buts

Un stage est une période de formation ou de perfectionnement sur plusieurs jours, consacrée à des expériences pratiques, en lien avec les études. Il se déroule dans le cadre d'une *Église* ou d'une *Oeuvre* chrétienne.

Un stage permet de *mettre en œuvre* des choses apprises, de *tester* ses dons, de *découvrir* un ministère «de l'intérieur». Il est important de veiller à ce que le stage soit en rapport étroit avec l'orientation des études : pastorale, missionnaire, évangéliste ou diaconale.

Pour être validé :

- une "Demande d'autorisation de stage" (cf. formulaire ad hoc) doit être remise au responsable des stages pour approbation. Cet outil permet de clarifier les objectifs de l'étudiant
- un maître de stage doit être désigné pour accompagner et évaluer l'expérience du stage. Au terme de celui-ci, l'étudiant et le maître de stage fournissent un rapport écrit décrivant le stage et les découvertes, les choses apprises comme celles qui restent à développer.

Les vacances d'hiver et de Pâques peuvent être consacrées aux stages.

Entre la 2^e et la 3^e année, il est judicieux de prévoir un temps de stage dès le début de l'été. L'étudiant est tenu de faire *un stage continu d'au moins 4 semaines*, en lien étroit avec son orientation. Les stages de 2^e et 3^e années se font dans des types d'activités différenciées et fractionnées.

Il est fortement conseillé d'avoir accompli la totalité des jours de stages avant de commencer la 3^e année, pour que le temps d'étude soit consacré à la rédaction du travail de diplôme.